



Evaluer • Echanger • Eclairer

# FORMATION F3E

## Conditions d'inscription et d'annulation

Version Mars 2016

### Vous inscrire

Vous, participant-e, vous engagez avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation de la formation en cochant la case figurant dans le bulletin d'inscription en ligne.

Les inscriptions se font via le bulletin d'inscription en ligne accessible sur notre site web.

Le F3E reçoit automatiquement votre demande qui est intégrée dans nos fichiers. Vous ne recevrez pas d'accusé de réception de notre part.

Environ 15 jours avant la formation, vous recevez un dossier avec, au minimum, le questionnaire préparatoire et les informations logistiques.

Le programme de la formation et, selon les formations, de la documentation complémentaire vous sont transmis 5 jours au moins avant la date de début de la formation.

### Une pré-inscription

Une pré-inscription vous donne accès à une place réservée **jusqu'à 10 jours ouvrés** avant la date de début de la formation, date à laquelle vous devez confirmer votre participation **en vous réinscrivant** via le bulletin d'inscription en ligne (vous cochez « inscription »).

Le nombre de participants est limité à 15 personnes environ (variable selon le type de formation et la capacité d'accueil de la salle). En cas de forte affluence, vous serez informé-e et invité-e à confirmer votre inscription 15 jours environ avant la date de début de la formation.

### Une inscription

Une inscription vous engage : nous vous comptabilisons parmi les participant-e-s.

Une inscription entraîne la facturation (en cas d'annulation, voir les conditions ci-dessous).

→ **Attention ! L'inscription est confirmée à la réception du paiement de la formation**

Sous certaines conditions et dans des cas particuliers, le paiement peut se faire après la formation. Vous devez adresser une demande justifiée au F3E avant la formation. Le F3E se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser.

## Faire financer votre formation

Le F3E est organisme de formation.

Numéro DA (en tant qu'organisme de formation) : 11753366475

A votre demande, nous vous adressons les documents nécessaires à la prise en charge du coût de la formation par votre OPCA : devis, convention, attestation.

Votre OPCA peut prendre en charge la formation : consultez-le pour connaître ses conditions.

Attention ! Les formations du F3E ne sont pas éligibles au CPF.

## Annulation de la formation par le F3E

Si le nombre de participants est trop faible, le F3E se réserve le droit d'annuler la formation **5 jours ouvrés avant la date de début prévue**.

Les factures seront annulées. Si elles ont été encaissées, les participant-e-s seront remboursé-e-s intégralement.

En revanche, les coûts liés à la participation (transport et hébergement) sont à la charge du / de la participant-e. Le F3E n'assure en aucun cas leur remboursement, même partiel.

### La formation est reportée ?

Les personnes inscrites ou pré-inscrites sont tenues informées de la date de la prochaine session. Elles sont prioritaires dans les inscriptions.

## Un imprévu ? Vous devez annuler votre participation

L'annulation est possible **jusqu'à 10 jours ouvrés** avant la date de début de la formation.

Passé ce délai, il n'est **pas possible d'annuler** et vous recevrez une facture à régler. En revanche, vous **bénéficiez d'un avoir** pour une prochaine formation.

L'avoir vous sera transmis dans un délai maximal de 15 jours suite à la formation prévue initialement.

## Conditions d'utilisation de l'avoir

### Qui peut en bénéficier ?

L'avoir bénéficie à l'organisation ayant réglé le coût de la formation annulée.

Le participant de son choix (exemple : participant-e initial-e ; un-e de ses collègues ; un partenaire) pourra bénéficier de la formation de son choix dans le catalogue de formation F3E.

### **Durée de validité**

Vous pouvez utiliser l'avoir pour une formation programmée sur le catalogue de l'année en cours et sur celui de l'année suivante.

La durée de validité maximale est de 12 mois, à partir de la date de début de la formation annulée.

### **Si le coût de la nouvelle formation est supérieur à celui de la formation initiale ?**

Nous vous adresserons une facture complémentaire à régler avant la date de début de la formation.

### **Et si le coût de la formation est inférieur ?**

La différence de montant n'est pas remboursable.

Elle constitue un nouvel avoir pour une formation utilisable dans la même période de 12 mois.

### **Et pour bénéficier d'une prise en charge par votre OPCA ?**

A votre demande, le F3E vous adresse les documents nécessaires à la prise en charge du coût de la formation par votre OPCA : devis, convention, attestation.